

## Relevé de décision du vote électronique du CA

### Date de l'Assemblée générale 2019 de la FFVoile (suite à report)

CA-200506-01

Les statuts de la FFVoile prévoient à l'article 14 que la date de l'Assemblée générale est fixée par le Conseil d'administration.

Le CA de la FFVoile avait initialement retenu la date du 28 mars 2020 mais il n'a pas été possible de tenir cette Assemblée Générale en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

La CA a donc décidé par vote électronique du 13 mars 2020 (CA-200313-01), le report de la date de l'AG 2019.

Suite à proposition du BE de la FFVoile, le CA vote la date du **samedi 27 Juin 2020** pour tenir l'Assemblée Générale 2019 de la FFVoile qui aura lieu à distance sur décision du BE de la FFVoile si la réglementation applicable dans le cadre de la crise du Covid-19 le permet.

**Résultat du vote : 35 Pour et 1 non votant**



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72